

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL JEUNES 2019-2020

Préambule :

- La compétition se déroulera avec **balles plastiques** non fournies.
- Les balles en plastiques étant exclusivement blanches, les équipes ne pourront pas évoluer avec des maillots blancs.

Cette compétition est réservée aux joueurs (Ses) possédant une licence traditionnelle. Cependant, les joueurs (euses) possédant une licence promotionnelle peuvent s'inscrire à cette compétition, sachant que celle-ci sera automatiquement convertie en licence traditionnelle accompagnée des frais qui en découleront.

Article 1 - Conditions de participation

- Ce championnat est ouvert aux équipes des Bouches du Rhône, composées de joueurs et joueuses licenciés FTT au titre de ladite association, pour la saison en cours.
- Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le désire dans chaque catégorie. Dans chaque catégorie donnée, les équipes de la même association portent un numéro de 1 à N (N représentant le nombre d'équipe engagées dans cette même catégorie par association).
- Pas d'obligation de participer à tous les tours mais OBLIGATION de prévenir 2 semaines à l'avance en cas de non-participation d'une ou de plusieurs équipes.
- De nouvelles équipes peuvent être engagées à chaque tour.
- Seules les équipes à jour du règlement des frais d'engagement pourront participer.

Article 2 – Structure du Championnat

- Le championnat est constitué au minimum d'un niveau départemental. Des accessions à un niveau régional sont possibles si la Ligue PACA décide de le mettre en place.
- Dans chaque catégorie, les équipes sont réparties en poules.
- Le championnat se déroule le dimanche sur 5 tours qualificatifs pour la finale départementale.
- Ces tours qualificatifs se déroulent sur 1 ou 2 lieux en fonction du nombre d'inscrits.
- La Commission se réserve le droit de regrouper 2 catégories, en cas d'inscriptions insuffisantes.

Article 3 – Catégories

- Ce championnat comprend 3 tableaux :
Tableau A : Poussins / Benjamins (filles et garçons).
Tableau B : Minimes (filles et garçons).
Tableau C : Cadets (filles et garçons).
- La mixité est autorisée.

Article 4 – Organisation sportive

A) Formule de la compétition et composition des équipes :

- Une équipe se compose de 2 ou 3 joueurs : 2 joueurs font les simples et un 3^{ème} pouvant faire uniquement le double.
- Les rencontres se déroulent suivant la formule suivante : 3 parties qui sont, dans l'ordre : 1 simple (A contre X), 1 simple (B contre Y) et 1 double.
- Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.
- Dans toutes les catégories, les équipes ne peuvent comprendre qu'un joueur surclassé.

B) Montées et descentes en Régional (au conditionnel) :

- Elles seront conditionnées si un échelon régional est créé.

C) Horaires des rencontres :

- Pointage des équipes : **9h00 ou 10h00**

Début de la compétition: **9h30 ou 10h30**.

Article 5 - Résultats

A chaque tour, les équipes marquent des points en fonction de leur classement dans le tableau de leur division. A l'issue des 5 tours, il est établi un classement intégral de toutes les équipes d'une même catégorie, qualificatif pour la journée des finales départementales.

Ne pourront participer à la journée des finales départementales que les joueurs ayant participé à tout ou partie des quatre tours qualificatifs (soit une participation au minimum).

Article 6 – Challenges et récompenses

Une coupe sera remise aux vainqueurs de chaque tableau à chaque tour préliminaire.

Des récompenses aux meilleures équipes des 3 tableaux seront remises le jour des finales.

Lors de l'Assemblée Générale seront remis :

- **Un challenge du nombre** pour les clubs ayant engagés le plus grand nombre d'équipes.
- **Un challenge "Performance"** pour les clubs ayant obtenu les meilleurs résultats d'ensemble dans toutes les catégories.

Article 7 – Brûlage

Aucun brûlage ne sera appliqué entre ce Championnat et le Championnat seniors. Les cadets, minimes et benjamins peuvent donc cumuler les 2 championnats.

Article 9 - Retard

Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard, **même si elles ont prévenu de ce retard.**

Article 10 – Droits d'engagements

Les droits d'engagements sont fixés par le Comité Départemental. A savoir :

- 1 équipe engagée = **30 €**.
- 2 équipes engagées = **50 €** soit 25 € par équipe.
- 3 équipes engagées = **70 €** soit 23.30 € par équipe.
- 4 équipes engagées = **85 €** soit 21,25 € par équipe.
- 5 équipes engagées et plus = **20 € par équipe**.

Article 11 – Modifications

Le Comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.